



Pour une pêche récréative responsable

par Jean Kiffer

Le président Jean Kiffer et le comité directeur de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France réfutent l'idée d'un permis ou de quotas pour la pêche récréative.

Existe-t-il des outils pour inciter les pêcheurs de loisir de notre littoral à respecter la réglementation ? Réponse oui, les planches couleur et les règles de mesure « Respectons les tailles » de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

Quels documents aident les pratiquants de la pêche de loisir, sur tout notre littoral, à respecter l'environnement et le milieu marin ainsi que les règles de sécurité ? Réponse le *Guide pratique de toutes les pêches en mer à pied, du bord ou en bateau* de la FNPPSF, qui a été distribuée à près de 200 000 exemplaires durant l'été 2009. Quelle fédération de pêcheurs de loisir est venue participer activement au Grenelle de la mer pour contraindre la mauvaise idée d'instaurer un permis et des quotas pour la pêche en mer ? Réponse la FNPPSF

Partant de ce constat, chacun comprendra que toute critique ou commentaire négatifs provenant de quelque groupuscule que ce soit, *a fortiori* s'il ne représente que quelques dizaines d'individus, ne changeront rien au travail que nos bénévoles ont accompli ensemble depuis des années et ne changeront rien à nos convictions basées sur le réalisme et le bon sens, et établies dans la plus grande collégialité. Notre réflexion s'appuie sur un pragmatisme et une très grande connaissance du terrain.

« UN UTOPISEME COUPABLE »

A contrario ceux qui s'imaginent qu'un permis et quelques autres brimades assénées par un système policier coûteux pourraient faire avancer les choses se trompent lourdement et font preuve d'un utopisme coupable. Commençons plutôt par informer et sensibiliser les adeptes de notre loisir. Il ne suffit pas de le dire, il faut passer aux actes. La FNPPSF essaie de montrer l'exemple par des opé-

rations de terrain de plus en plus efficaces.

Cela devra aussi passer par une réforme des services de l'Etat et en particulier ceux des Affaires maritimes qui ne semblent pas être aujourd'hui en mesure de mener à bien pareilles tâches.

Cet été, nous avons fait la démonstration éclatante que nos associations sont capables de diffuser les connaissances indispensables pour protéger l'environnement pour respecter la réglementation et pour observer les règles élémentaires de sécurité car elles sont présentes quasiment partout sur notre littoral. Nous nous adressons solennellement à Monsieur Jean Louis Borloo, notre ministre de la Mer et aux autorités concernées afin de les dissuader de créer de nouvelles instances génératrices de coûts supplémentaires.

PLUS DE CONTRÔLES

Nous offrons notre capacité à « faire passer les messages » auprès des pratiquants de la pêche récréative, comme nous le prouvons tout au long de l'année. Nous avons préconisé, lors du Grenelle de la mer, qu'une autorisation de pêche soit instaurée gratuitement sous condition que chaque pêcheur de loisir à pied, du bord ou en bateau, aille se déclarer et reçoive, à cette occasion, les textes et documents nécessaires à une bonne information, les associations étant là pour servir éventuellement de relais dans toutes nos régions littorales.

Quant à mettre en place des quotas, c'est ignorer totalement ce qui fait justement l'attrait de la pêche de loisir : son côté aléatoire ! Imaginons le pêcheur occasionnel à qui on empêchera de faire une « belle pêche » une ou deux fois par an, lui qui, dans la très grande majorité des cas, rentre bredouille ? Qui donc aurait l'idée de supprimer le gros lot du tirage d'une loterie ?

La notion de consommation familiale est bien adaptée, nous la défendons car elle ne saurait en aucun cas justifier le braconnage et la vente illicite.

Bien sûr, il est essentiel de renforcer les contrôles pour appréhender les tricheurs, le discours de la FNPPSF est immuable sur ce point et cela a été dit et répété. Lors du Grenelle, nos propositions dans ce sens n'ont jamais été ambiguës mais n'ont malheureusement jamais été suivies par les autorités (amendes dissuasives, confiscation des véhicules...). Nous demandons que les autorités de contrôle, Affaires maritimes et Gendarmerie, multiplient leurs actions à l'encontre des braconniers et recenseurs, connus le plus souvent de tous (restauration et commerces de vente de poissons).

La FNPPSF propose d'ailleurs depuis plusieurs années de se porter partie civile chaque fois qu'elle a connaissance d'un délit (de la part d'un professionnel ou d'un amateur) mais rares sont les quartiers maritimes à avoir mis en place ce type de convention, dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Rappelons enfin qu'aucune espèce marine n'est en danger du fait de la pêche récréative. Chacun sait que notre activité de loisir n'est pour rien dans la situation très préoccupante que rencontrent certaines espèces dont le thon rouge, l'anguille, l'anchois, les requins ou les poissons des grands fonds !

La FNPPSF, parfaitement en phase avec ses milliers d'adhérents réclame depuis de longues années que soient instaurées des périodes de repos biologique afin que les espèces soient en paix au moment de leur reproduction, elle demande aussi depuis longtemps que soient mises en place des tailles minimales pour les espèces qui en sont dépourvues comme les dorades et le maigre. On sait, par exemple, que concernant ce dernier, 90 % des poissons commercialisés sont des juvéniles, ce qui est parfaitement inacceptable.

Rappelons sans cesse que les deux enquêtes réalisées par BVA et l'Ifremer, à notre demande et à la demande de l'Etat, affirment que les pêcheurs récréatifs ne prélèvent qu'à peine plus de 1 % des pêches professionnelles, (cela représenterait moins de 10 % des seuls rejets de ces mêmes pêcheries).

Il est donc scandaleux de prétendre qu'il est encore nécessaire de restreindre ce qu'il nous reste de liberté pour progresser vers un meilleur respect des espèces et de notre environnement. Nos pourfendeurs manquent décidément du plus élémentaire bon sens ! Il n'est jamais aisé de s'opposer à la mauvaise foi.

Et n'oublions pas que les sommes dépensées par les pêcheurs récréatifs représentent une manne de près de 2 milliards d'euros (que d'emplois, que d'entreprises), sans compter les impacts induits sur l'immobilier et la fréquentation touristique !

UNE PASSION QUI A UN COÛT

Qui peut penser un seul instant, que la pêche de loisir soit « rentable » pour ceux qui la pratiquent ? C'est une passion qui a un coût très significatif ! Le prix moyen du kilo de poisson pris par un plaisancier se situe entre 100 et 200 euros.

Si nous considérons notre activité uniquement sous cet angle, il serait plus pertinent de passer à la poissonnerie. Nous pourrions à moindre coût consommer très régulièrement du poisson et même de la langouste.

Nous pourrions aussi nous offrir quelques voyages dans des pays où les pêcheurs plaisanciers sont accueillis à bras ouverts et où les décideurs ont très bien compris le poids économique que cette activité représente.

N'allons pas pour autant en déduire que les plaisanciers sont des nantis. Beaucoup d'entre eux sont des gens très modestes

qui consentent à de nombreux sacrifices pour pratiquer leur passe-temps favori.

Le mécanisme essentiel qui sous-tend le dynamisme de la pêche récréative est avant tout le rêve et la passion. Attention à ne pas le détruire par des contraintes excessives, c'est tout un pan de l'économie de notre littoral qui pourrait être en très grosse difficulté.

20 000 ADHÉRENTS

La FNPPSF c'est aujourd'hui plus de 20 000 adhérents, répartis dans près de 200 associations sur l'ensemble du littoral. Notre croissance, de plus de 15 % par an, se confirme d'année en année. Des milliers de sympathisants sont sur le point de nous rejoindre devant les dangers qui nous menacent. Jean Kiffer, président de notre fédération, est membre du CSNPSN (Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques). La FNPPSF participe ainsi aux différents groupes de travail du Conseil et y défend les intérêts des plaisanciers et de tous les pêcheurs en mer.

Notre fédération est beaucoup intervenue dans le cadre du Grenelle malgré les obstacles et les difficultés. La Charte Mer, maintenant officialisée, devrait permettre de travailler sereinement au devenir de la pêche en mer de loisir.

La FNPPSF représente également les pêcheurs récréatifs au niveau européen dans le cadre de l'EAA (European Anglers Association) et de la FMPR (Fédération méditerranéenne de pêche responsable) et œuvre à l'émergence d'une structure capable de rassembler tous les pêcheurs récréatifs européens.

Notre priorité pour les années à venir reste plus que jamais le maintien et la promotion d'une plaisance propre et d'une pêche récréative responsable en s'appuyant sur des règles de bonnes pratiques bien comprises, acceptées et donc bien appliquées par tous.